



**Rapport de conformité au décret 2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la
prévention des pertes de granulés de pastiques industriels dans
l'environnement**



Informations Générales

Nom de l'entité audité :	PLAST'FINANCES Sites : 01- Villeresure et 01 - Ceyzeriat
Date de la vérification :	07-mai-25
Auditeur:	Thierry Robin
N° de Projet :	PRJN-486251
Date du rapport :	Initial avec NC : 07/05/2025
Validité de l'attestation (3 ans) :	
Réalisé lors d'un audit ISO 14001 : 2015	Non
Site INTERNET	www.plastfinances.com
COFRAC accréditation	N° 4-0009 rév. 30

Personnes rencontrées / Fonctions	- Patrick Spilmann - Responsable Maintenance - Clémence Perrin - Assistante QHSE - Jérôme Vanel - Coordinateur technique - - -
-----------------------------------	---

Résultats de l'audit

Non-conformité :	4 cloturées le 10/07/25
Amélioration possible:	2

Conclusion

La gestion opérationnelle des GPI est en place et la propreté a été constatée lors de la visite des zones à risques. Le risque de dispersion de GPI est actuellement maîtrisé.
Cependant des dispositions dans le système mis en place manquent pour assurer sa robustesse dans le temps, formation avec recyclage, gestion des changements, adéquation des équipements..., objet des écarts constatés et qui nécessitent des améliorations.
10/07/25 : Le traitement des non-conformités a été accepté et les preuves fournies ont permis de les clôturer.

Recommandation

4 Non-conformités ont été identifiées.
L'entreprise doit répondre à ces non-conformités et fournir les preuves, document, photos des améliorations conduites avant le 15 juillet 2025.
L'attestation de conformité au décret 2021-461 du 16 avril 2021 sera émis suite à la clôture des 4 Non-conformités identifiées.
10/07/25 : les non-conformités étant cloturées, l'attestation de conformité au décret 2021-461 peut être émis.

Article	Thème	Question	Guideline	Note de l'auditeur	Conformité	Libellé du constat	Analyse des causes (pour les NC seulement)	Action immédiate (si applicable)	Action corrective avec délai et responsabilité	Statut du constat	
1	D. 541-360	Domaine d'application	Les critères et les quantités de granulés de plastiques mises en œuvre sont-ils connus ?	Les granulés de plastiques possèdent des dimensions externes supérieures à 0,01 mm et inférieures à 1 cm. La quantité totale de granulés de plastiques industriel susceptible d'être présente est supérieure à 5 tonnes	Capacité de stockage : Villerueversure 2 silos de 30 t et 2 silos de 60 t 50 t en conditionnés big bags ou sacs de 25 kg. Ceyériat : 50 t en conditionnés big bags ou sacs de 25 kg. Taille des GPI NOVAPET 10, PET, 2,0-2,8 mm nominal Pas de données synthétisées sur les matières, granulométrie ...	Amélioration possible	Il serait judicieux d'avoir la répartition des dimensions des granulés (courbe de Gauss)				
2	NA	Management	La direction a-t-elle démontrée son engagement vis-à-vis de la prévention contre la dispersion dans l'environnement des granulés de plastiques industriels ?	Politique. Note de la direction	Communication par affichage sur les règles à respecter. Module de formation, PR05-PROC010 - Formation GPI, disponible mais tout le personnel n'a pas suivi la formation. Pas de mention de ce risque environnemental dans le livret d'accueil PR01-DOC012 du 20/12/24 et dans la politique du 24/02/25	Non-conforme	Défaillance : L'engagement de la direction n'est pas documenté Preuve : Pas d'engagement documenté de la direction, politique ou note de service. Pas de mention du risque GPI dans le livret d'accueil, PR01-DOC012 du 20/12/24, pour les nouveaux arrivants.	Exigence pas suffisamment prise en compte	PR01-DOC013 - Engagement de l'entreprise au décret GPI établi le 1/07/25 PR01-DOC012 - Livret d'accueil : intégration d'un paragraphe sur les GPI PR05-DOC012 - Quiz GPI établi le 1/07/25	Non applicable	Cloturé
3	D. 541-362-a)	Planification	Une cartographie des endroits où des granulés de plastiques industriels peuvent se répandre est-elle établie ?	Ne pas oublier les aires de lavage de citernes, de fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques industriels	Détermination des zones à risque disponible sur des plans : zone de stockage externe, exutoires des eaux pluviales, zones déchet... PR05-PROC010 - Formation GPI Plan des réseaux eaux pluviales disponibles	Conforme					
4	D. 541-361	Mise en œuvre Maintenance	Des équipements permettant de prévenir, réduire ou récupérer les granulés de plastiques industriel sont-ils en place ?	Liste des équipements : système de filtration	Tamis dans les différentes grilles de collecte des eaux pluviales des zones à risque : Caniveau de collecte des eaux pluviales de fond de quai de déchargement : tamis panier avec grille de 1 mm Grille de collecte des eaux pluviales : tamis panier avec trous de 1,9 mm Pas de filtration au niveau de l'exutoire final Vu les tamis dans les zones à risque lors des visites sur terrain.	Conforme					
5	D. 541-361	Mise en œuvre Achat ou conception	Le dimensionnement de ces équipements a-t-il été calculé lors de la mise en œuvre ?	Voir le processus de mise en œuvre d'un nouvel équipement (conception ou modification)	Pas de procédure disponible pour le dimensionnement des moyens de protection et l'adaptation de ces denrées en cas de nouvelle matière ou de modification. Villerueversure : Les paniers des regards pluviaux rond ont une dimension qui laisse un espace sans filtration.	Non-conforme	Défaillance : Il n'est pas garanti que les équipements de protection des réseaux pluviaux soient adaptés aux GPI manipulés sur les sites. Preuve : Pas d'information documentée présentée permettant de : - avoir la répartition granulométrique des GPI présents sur site ; - démontrer que les équipements sont dimensionnés en conséquence ; - maîtriser les modifications, nouvelle matière, nouvelle installation... Lors de la visite sur site de Villerueversure, il a été constaté que les paniers laissaient un espace important en périphérie dans les regards de collecte des eaux pluviales cylindriques.	Pas de données des fournisseurs en dehors de la spécification technique avec une taille de 2,8 - 2,0 mm Les paniers mis dans les regards ont maille inférieure à 2 mm.	Les paniers sont la dernière barrière et la priorité a été donnée sur la prévention avec une mise à jour de la formation PR05-PROC010 du 7/07/25 : - nettoyage des déversement - emballages adaptés...	Non applicable	Cloturé
6	D. 541-362-e)	Mise en œuvre Maintenance	Un plan d'entretien ou de maintenance est-il disponible est mis en œuvre pour les équipements en place ?	Maintenance préventive avec enregistrements disponibles des contrôles effectués.	Fiches de suivi des équipements de prévention GPI - PR05-DOC011 avec périodicité des vérifications, des entretiens et enregistrement des suivis.	Conforme					
7	NA	Mise en œuvre Maintenance	L'indisponibilité d'un équipement a-t-elle été envisagée avec un mode dégradé ?	Equipement en stock au magasin. Quantité non retenue évaluée	Présence sur site de toile tissée métallique de 1 mm.	Conforme					
8	D. 541-362-e)	Mise en œuvre Equipements	Les outils utilisés pour le nettoyage des zones ou des granulés de plastiques industriels peuvent se répandre sont-ils référencés ?	Balais, brosses,... Sont-ils disponibles facilement à chaque point ou des granulés de plastiques sont susceptibles de se répandre ?	Nettoyage : Poubelles dédiées avec sacs de matière première réutilisés, balai et poubelle, soufflant à batterie pour regrouper contre le bâtiment.	Conforme					
9	NA	Mise en œuvre Equipements	Ces outils sont-ils correctement rangés et facilement disponibles pour les opérateurs concernés ?	Zone de rangement claire. Méthode 5 S par exemple	Matériels d'intervention regroupés dans une zone matérialisée vers les sorties des bâtiments	Conforme					
10	D. 541-362-b)	Mise en œuvre Achat ou conception	Des critères de résistance et de solidité sont-ils disponibles lors de l'achat des emballages ?	Voir avec les achats. Epaisseur des sacs et des big-bags. Résistance aux chocs et l'humidité. Cahier des charges fournis aux fabricants d'emballage de granulés de plastiques industriels.	Pas d'activité d'emballage sur site, réutilisation des emballages des fournisseurs pour la collecte des épandages et sont fermés avec du scotch.	Conforme					
11	D. 541-362-b)	Mise en œuvre Planning	Des règles de transport (internes ou externes) sont-elles établies pour les granulés de plastiques industriels ?	Plan de transport interne ou externe	Pas de nécessité de plan de transport vu l'organisation des sites	Conforme					
12	D. 541-362-c)	Mise en œuvre Planning	Existe-t-il un planning de ramassage des granulés de plastiques industriels répandus accidentellement au sol ?	Type de planning. Fréquence et enregistrements disponibles.	Intervention immédiate pour collecter les GPI. Audits réguliers sur l'état des zones à risques (cf. point D. 541-362-g)) Lors de la visite, il a été constaté que les zones à risques étaient propres et un magasinier en cours de balayage dans un stockage à l'intérieur du bâtiment de Ceyériat.	Conforme					
13	D. 541-362-d)	Mise en œuvre Planning	Existe-t-il un planning de nettoyage des bassins de rétention situés en amont des équipements mentionnés au § 3 afin de récupérer les granulés de plastiques industriels ?	Type de planning. Fréquence et enregistrements disponibles.	Devis pour réalisation des rétentions autour des silos et des bennes déchet validé le 28/03/25 pour une réalisation sur le 1er semestre 2025.	Amélioration possible	La conformité du nettoyage et des équipements de protection ne pourra être évaluée qu'après réalisation des rétentions.				
14	NA	Mise en œuvre Déchets	Les granulés de plastiques industriels récupérés sont-ils évacués dans une filière déchets appropriés ?	Registre des déchets, bons d'évacuation	Sac de collecte des épandages de GPI mis dans la benne DIB avec un risque de coupure du sac par les autres déchets, bois ou ferraille. La benne DIB est traitée par la société SERRAND sans information sur les opérations réalisées.	Non-conforme	Défaillance : Il n'est pas garanti que les GPI mis au rebut ne peuvent pas être dispersés pendant le transport et lors du traitement du déchet. Preuve : Sacs mis dans une benne DIB où d'autres déchets peuvent les déchirer. Pas d'information sur les conditions de traitement par le prestataire.	Exigence pas suffisamment prise en compte	PR05-PROC010 – Formation GPI modifié le 7/07/25 : -Précisions sur les sacs à utiliser - Règles de fermeture pour garantir le confinement Questionnement de la société qui collecte les déchets : - Confirmation de la sensibilisation et des moyens pour éviter la dispersion des GPI - Les GPI sont utilisés comme combustible solide.	Non applicable	Cloturé
15	D. 541-362-f)	Mise en œuvre Formation	Le personnel et les tiers intervenant sur site ont-ils été formés aux procédures mise en œuvre pour prévenir la dispersion dans l'environnement des granulés de plastiques industriels ?	Type de formation et de sensibilisation. Plan de formation avec enregistrements disponibles	PR05-PROC010 - Formation GPI disponible mais tout le personnel n'a pas été formé. Pas de disposition dans le livret d'accueil. PR05-PROC001 - Protocole sécurité transport avec consigne en cas de dispersion de GPI. Affichage sur les silos donnant les consignes en cas de dispersion de GPI. Pas d'information dans le plan de prévention : PR02-DOC044 - Plan d'intervention.	Non-conforme	Défaillance : L'ensemble du personnel n'est pas sensibilisé aux dangers des GPI et aux dispositions de prévention et d'intervention. Les entreprises intervenantes, autres que les transporteurs, n'ont pas de consignes GPI. Preuve : Pas de plan de formation documenté présenté prouvant que l'ensemble du personnel concerné a été sensibilisé aux GPI avec vérification de la compréhension. Les GPI ne sont pas abordés dans les plans de prévention : PR02-DOC044 - Plan d'intervention.	Exigence pas suffisamment prise en compte	PR01-DOC013 - Engagement de l'entreprise au décret GPI établi le 1/07/25 PR01-DOC012 - Livret d'accueil : intégration d'un paragraphe sur les GPI PR05-DOC012 - Quiz GPI établi le 1/07/25 PR05-PROC010 – Formation GPI modifié le 7/07/25 PR05-M0002 - Chargement et déchargement des marchandises modifié le 1/07/25 : ajout des règles en cas d'épandage de GPI PR05-PROC001 - Protocole de chargement et déchargement révisé le 1/07/25 : ajout des dispositions concernant les GPI		Cloturé
16	D. 541-362-f)	Mise en œuvre Formation	Une information par voie d'affichage est-elle visible concernant la prévention de la dispersion dans l'environnement des granulés de plastiques industriels ?	Campagne d'affichage. Plan de communication	Affichage des consignes d'intervention à proximité des kits d'intervention Affichage de consignes à l'attention des conducteurs sur les silos à proximité des connexions.	Conforme					
17	D. 541-362-g)	Vérification	L'organisme réalise t-il des contrôles internes semestriels de des procédures mises en œuvre afin de prévenir de la dispersion dans l'environnement des granulés de plastiques industriels ?	Planning des audits disponible. Sensibilisation des auditeurs au décret 2021-461. Rapports d'audits disponibles.	Audit des zones de stockage mensuel PR05-DOC010 - état des contenants Audit semestriel des zones à risque PR05-DOC009 - propreté, état des équipements de prévention et d'intervention, affichages, propreté des lieux, propreté du bassin de rétention de Ceyériat, avec enregistrement des actions correctives réalisées. Vu rapports audit mensuel du 25/03/25 et/ 22/04/25 Vu rapport audit semestriel du 25/02/25	Conforme					

18	NA	Vérification	Les non-conformités identifiées sont-elles prises en compte et enregistrées ?	Suivi des non-conformités	Non-conformités traitées selon système qualité En cas d'impact environnemental, information des autorités et de l'organisme de certification.	Conforme	
----	----	--------------	---	---------------------------	--	----------	--